



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Appels d'offres

Question écrite n° 39127

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les revendications exprimées par la fédération mosellane de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. En effet, ils déplorent que peu de marchés publics leur soient proposés car ils sont très vite confiés à des entreprises générales à des prix « suicidaires ». Ils sont ensuite restitués à quelques entreprises locales en sous-traitance dans des conditions difficilement acceptables. Aussi les artisans et petits entrepreneurs du bâtiment souhaitent-ils qu'il leur soit permis de sortir de ce cadre de la sous-traitance dans lequel ils sont trop souvent cantonnés. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Afin de clarifier les règles de la commande publique, le « plan PME pour la France », annoncé par le Premier ministre, Alain Juppé, le 27 novembre 1995, prévoit notamment une réforme du code des marchés publics dans le sens d'un meilleur accès des PME à la commande publique et d'une simplification des procédures. Des orientations importantes y sont présentées : le code des marchés publics sera considérablement simplifié afin qu'il soit un véritable guide pour tous les acteurs de la commande publique, notamment les PME ; l'acheteur public sera amené à mieux définir ses besoins et ses critères de choix en amont de la consultation, afin que son choix puisse s'orienter sur l'entreprise la mieux-disante ; l'offre la moins élevée ne sera plus le seul critère d'attribution ; enfin, des instructions seront données pour les marchés de l'État et des recommandations seront faites aux collectivités locales afin que, chaque fois que cela est techniquement possible et économiquement rationnel, les marchés importants soient divisés en lots distincts et homogènes ; l'allotissement des marchés publics est une nécessité pour offrir aux PME un meilleur accès à la commande publique. D'autre part, un des obstacles pour les PME étant l'importance des délais de paiement, le Gouvernement envisage l'institution d'un délai global de règlement permettant un paiement à date certaine pour l'entreprise et le mandatement automatique des intérêts de retard par le comptable public. M. Trassy-Paillogues, parlementaire en mission, a formulé des propositions précises en ce sens au Gouvernement, y compris sur les conditions particulières de la sous-traitance. Sur la base de ces orientations, un projet de loi portant réforme du code des marchés publics devrait être déposé par le Gouvernement au début de l'année 1997.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39127

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2827

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 276